

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-BERNARD
Du 7 SEPTEMBRE 2010 à 19h30**

Etaient présents : B. BALAY, MMES C. AGUETTANT, J GUERRIER, R. TRONCY, E. VAGINET, G. ROSIER, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, F. BLOCH, M. MOREL, M. PATAY, G. THOME.

Absents excusés : A. REBAUD (pouvoir donné à M. PATAY, sauf pour l'approbation du PLU où il ne participera pas au vote)

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 31 AOUT 2010

publiée le : 31 AOUT 2010

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2010 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté.

I – CHEMINEMENT CYCLABLE CCSV

S. MAURATH, Directeur des Services Techniques de la Communauté de communes Saône Vallée présente le projet d'aménagement d'un cheminement cyclable, entre Saint Bernard et Trévoux, le long de la RD 6.

Les travaux débiteront dès que les canalisations d'eau potable et d'assainissement (pour relier Saint Bernard à la station d'épuration de Massieux) seront faits.

II – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la révision du Plan d'Occupation des Sols et donc l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ont été prescrites par une délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2004.

Il rappelle également les objectifs principaux du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de PLU, tel qu'il a été arrêté par la délibération du 6 octobre 2009, a été transmis aux personnes associées, qui ont donné leurs avis.

Le projet a été soumis à enquête publique, du 15 mars au 15 avril 2010.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions en mai 2010. Ses conclusions sont favorables au projet de PLU, mais sont assorties de recommandations, issues des remarques d'habitants et de propriétaires, sur :

- le classement en zone A de la partie Nord des terrains dits « en Formans » ;
- la délimitation d'espaces boisés classés ;
- les emplacements réservés ;

- la sécurité routière avenue des Helvètes.

Enfin, le commissaire-enquêteur adresse à la commune une « recommandation » de réétudier la question des COS faibles en zone UB et UP, pour tenir compte « d'une préoccupation exprimée pendant l'enquête ».

Compte tenu de ces avis, Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU, soumis à votre approbation, a pris en compte la plupart de ces remarques qui figurent dans le document final envoyé, au mois d'Août, à l'ensemble des conseillers. Ces remarques portent sur les éléments suivants :

- Espaces boisés classés : certains EBC ont fait l'objet de modifications permettant des accès facilités aux parcelles constructibles ;
- Classement en zone A du secteur Nord du Formans ;
- Emplacement réservé : suppression de l'ER (angle rue de la Saône, chemin de la Bruyère).

Ces modifications sont mineures et ne remettent pas en cause les options importantes du projet de PLU.

- En revanche, pour ce qui concerne le COS de 0,10 défini pour la zone UB, Monsieur le Maire expose que la simple augmentation du COS de la zone UB à 0,15 conduirait, en tenant compte du phénomène de rétention foncière, et compte tenu des possibilités de construire dans les autres zones et de la maille de grandes parcelles existantes, à la réalisation d'une centaine de constructions supplémentaires. Une telle option ne serait pas compatible avec les grandes options du SCOT, limitant l'augmentation du nombre de logements à 48 jusqu'en 2016.

La Commune a par ailleurs confirmé une densification forte dans le centre bourg.

En ce qui concerne la réalisation de 20% de logements sociaux dans les constructions nouvelles, préconisée par le SCOT, celle-ci trouve sa place dans le centre bourg (15 logements) et dans les zones 1 AU et 1 AUp (9 logements)

Ce COS de 0,10, assez proche de la typologie urbaine existante, n'empêche pas la densification et le renouvellement urbain, du fait notamment de la suppression en parallèle des superficies minima introduit dans la Loi SRU.

- Pour ce qui concerne le COS à 0,08 en secteur UP, il correspond à une zone bâtie, le long de la Saône, le long du chemin de halage et dans la vallée du Formans, qu'il convient de protéger pour des motifs paysagers et écologiques.

Enfin, indépendamment du SCOT, notre commune ne pourrait guère répondre immédiatement à des besoins supplémentaires, en termes d'équipements qu'induirait une densité plus forte (élargissement des voiries, assainissement, extension de l'école...).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

- **DECIDE D'APPROUVER** le PLU, tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de l'Ain à Bourg-en-Bresse.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet de l'Ain, et après l'accomplissement des mesures de publicité.

III – MODIFICATION EMPRUNT

Le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 8 juin 2010 de réaliser un emprunt de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole pour financer l'acquisition d'un bien immobilier. Les caractéristiques du prêt ayant été modifiées, il convient de délibérer de nouveau.

IV – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **ACCEPTTE** à l'unanimité la proposition du Maire de **SUPPRIMER** l'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non-complet, et **CREER** un nouvel emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet pour 30 heures et 35 minutes ;
- **ACCEPTTE** à l'unanimité la proposition du Maire de **CREER** l'emploi d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet ;
- et **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois communaux tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} septembre 2010 ;
- et **HABILITE** le Maire à procéder à la déclaration de vacance d'emploi et à prendre toutes les dispositions relative au recrutement du nouvel agent.

V – LOGEMENT DE FONCTION

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **ACCEPTTE** à l'unanimité la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

VI – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs inscrits en zones **U**, **AU** du PLU du territoire communal.

VII – CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :
La réalisation des travaux d'extension et de modernisation de l'éclairage public sur le Chemin de Halage sera confiée au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, dans le cadre d'une convention de mandat.

VIII – DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le responsable de la bibliothèque à retirer les documents ne correspondant plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque, et à les traiter selon les modalités qui conviennent.

IX – RENTREE SCOLAIRE

R. TRONCY indique que l'on dénombre pour cette rentrée scolaire 113 enfants.
Chaque classe est double niveau :

-

Une réorganisation des salles a été opérée : la classe de Mme JACQUEROUX est devenue la salle BCD et une salle de travail. La salle BCD est devenue la salle informatique.

X –QUESTIONS DIVERSES

A – Préau Ecole

Les travaux pour la réalisation du préau de l'école sont finis.

B – SBI Express

Le point est fait sur les prochaines manifestations de la municipalité :

- Les vœux du maire sont fixés au 16 janvier 2011 au Mille Club.
- Le 8 décembre prochain seront organisés les marrons chauds.

Les articles pour le prochain SBI Express devront être transmis pour le 25 septembre dernier délai.

C – Semaine Multi-Activités

33 enfants ont participé à la semaine multi-activités. Aucun problème n'a été relevé, tout s'est bien passé.

Mme E. VAGINET quitte la séance du conseil municipal.

D – Saint Bernard se découvre

Le 3 septembre dernier la municipalité avait convié les nouveaux arrivants à découvrir les associations spinosiennes et intervenant sur la commune.

E – Bibliothèque Municipale

R. TRONCY indique qu'une exposition sur les abeilles a lieu tout le mois de septembre à la bibliothèque. L'intervention de 2 apiculteurs spinosiens est également prévue.

F – Journées du Patrimoine

Elles auront lieu les 18 et 19 septembre. Un programme est disponible en mairie.

G – Association X – LAN

l'association X – LAN a obtenu une subvention de 900 € de

H – Jeux d'enfants

L'éléphant vandalisé dans le lotissement sera prochainement réparé.

I – Tonte et élagage

Le maire indique que cette année la tonte et l'élagage des haies de la commune ont pris du retard. L'entreprise habituellement chargée de ces travaux ne pouvant intervenir, une nouvelle entreprise a été choisie. Ces travaux sont en cours de réalisation.

J – CCSV « L'eau et les Hommes »

K – Zone de rencontre

L – Vide-Greniers

Spinos'Animation organisera le vide-greniers le dimanche 12 septembre prochain, sur le stade.

M – Chaudière Mille Club

J. BARTOMEUF a relancé la société chargée des travaux, car ils devaient être faits avant le 25/09.

N – Points à Temps

Les travaux sont en cours.

O – Finances

JP GRANGE annonce qu'il effectuera au conseil municipal d'octobre ou de novembre un comparatif des finances communales avec les moyennes nationales.

P – Ecole Numérique Rurale

M. BONGIRAUD indique que le dispositif complet est en place à l'école.

Les enseignantes seront prochainement formées à l'utilisation de ces équipements.

Le tableau interactif sera opérationnel pour la mi-octobre.

Le maire propose aux conseillers de visiter cet équipement lors du prochain conseil municipal. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Q – Informatique Mairie

Le contrat de maintenance du parc informatique de la mairie se terminera en mai 2011. M. BONGIRAUD précise qu'une analyse des besoins va être faite, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des données et le serveur de la mairie.

Une consultation des entreprises va être prochainement lancée pour sécuriser au mieux l'informatique de la mairie.

Prochain conseil municipal le 05/10 à 19h30. Rendez-vous à 19h à l'école pour voir l'équipement ENR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures :